



Syndicat Mixte
Agence Landaise
Pour l'Informatique

Conférence de presse

LES ACTUS DE L'ALPI

Syndicat Mixte ALPI
Maison des Communes
175, place de la Caserne
Bosquet
40002 MONT-DE-MARSAN
Tél : 05 58 85 81 90

Contact :
direction@alpi40.fr

www.alpi40.fr
www.landespublic.org
www.webpublic40.org
www.archiland.org
www.visiolandes.org

SOMMAIRE

Les Marchés Publics. Un nouveau site d'aide en ligne	3
Achat et commande publique	5
Une centrale d'achat pour les adhérents.....	5
La CNIL favorise le développement des Correspondants	
Informatique et Libertés (CIL)	6
Extraction Landes du diagnostic AEC 2011.....	7
WebPublic40	8
Label Villes Internet 2012	10
Le Syndicat mixte Agence landaise pour l'informatique (ALPI). ..	11

Les Marchés Publics. Un nouveau site d'aide en ligne

A compter du 16 janvier 2012, l'ALPI lance un nouveau mini-site WEB destiné à aider les entreprises à consulter les marchés publics landais et à déposer leurs offres en ligne.

Une Plateforme de marchés départementale

Les marchés publics sont aujourd'hui largement traités par informatique : annonces, consultations, réponses...

Depuis 2005, les entreprises et les collectivités landaises disposent d'une plateforme de dématérialisation des marchés créée par l'ALPI, accessible via l'extranet landais : www.landespublic.org.

Cet espace revêt d'autant plus d'importance, que depuis le 1er janvier 2012, *le pouvoir adjudicateur ne peut s'opposer à l'envoi dématérialisé des plis de la part d'une entreprise qui souhaiterait utiliser cette possibilité (pour les marchés supérieurs à 90 000 euros HT)*.

Son utilisation est en constante progression, comme en attestent les marqueurs suivants :

362 Collectivités adhérentes

6634 Entreprises enregistrées ayant créé un compte

2700 procédures publiées en 2011

36500 dossiers téléchargés en 2011

470 réponses électroniques par des entreprises déposées en 2011

Des habitudes nouvelles, une adaptation nécessaire

Si, il y a à peine 2 ans, les chefs d'entreprises de la Région Aquitaine exprimaient un fort besoin d'information et d'accompagnement en matière de NTIC, ce sentiment semble désormais s'estomper, même s'il est impératif de continuer à les soutenir dans une démarche de dématérialisation, dans leur intérêt, et celui des collectivités.

Consciente de ce besoin, l'ALPI avait lancé dès 2007 une grande campagne de sensibilisation du monde économique, en réalisant notamment un CD-ROM d'aide aux marchés publics, diffusé à plus de 20 000 exemplaires.

Un site dédié

Plus en adéquation avec les habitudes numériques d'aujourd'hui, et surtout plus aisé à maintenir à jour (la réglementation des marchés publics évolue constamment), le contenu de ce CD-ROM a fait l'objet d'une adaptation pour le WEB.

Ce site s'articule autour de 4 chapitres :

- Qu'est ce qu'un marché public ? (définition, application du code des marchés publics, identification des besoins, publicité et mise en concurrence, glossaire...),
- Quels sont les outils nécessaires pour consulter et répondre en ligne ? (logiciels gratuits, adaptation du poste de travail...),
- Qu'est-ce que la signature électronique et comment l'utilise-t-on ? (démonstration de l'acquisition, l'installation, la gestion et l'emploi d'un certificat, électronique),
- Comment utiliser la plateforme LandesPublic (consultation en ligne, création de compte, la soumission d'offres, ...).

Le mini-site d'aide « ***les marchés publics en ligne*** » est accessible à l'adresse :
<http://aide-entreprise.landespublic.fr/>.

Achat et commande publique

Une centrale d'achat pour les adhérents

Depuis 2011, l'ALPI a pour objet - dans sa compétence statutaire - d'être « centrale d'achat » au profit de l'ensemble de ses adhérents pour toute catégorie d'achats ou de commande publique se rattachant aux produits ou prestations informatiques.

Les principaux objectifs recherchés sont :

- la mise en relation des adhérents avec un fournisseur référencé spécialisé susceptible de répondre à leurs besoins au moindre coût ;
- la rationalisation de la gestion de l'outil informatique ;
- la mutualisation des ressources ;
- de permettre des économies d'échelle.

La première centrale d'achat qui va être proposée aux adhérents concerne la fourniture de matériels et logiciels informatiques : serveurs, ordinateurs, périphériques, logiciels et systèmes d'exploitation.

Les collectivités qui souhaitent acquérir du matériel informatique pourront, si elles le souhaitent, passer par la centrale d'achat.

Les commandes se feront par le biais d'une plateforme de gestion des commandes en ligne. Sur celle-ci, les collectivités réaliseront elles-mêmes les paniers de leurs futurs achats.

Plusieurs configurations types recommandées par l'ALPI seront disponibles sur la plateforme guidant ainsi les choix des collectivités.

La CNIL favorise le développement des Correspondants Informatique et Libertés (CIL)

Rôle d'un CIL

- Professionnels qui au sein de leur organisme (administration ou collectivité locale) veillent au respect de la loi Informatique et Libertés
- Etablit et met à disposition du public la liste des traitements de données personnelles mis en œuvre par son organisme
- Est en étroite collaboration avec la CNIL qui lui donne accès à des services dédiés et personnalisés.

La désignation d'un CIL

La désignation permet de :

- bénéficier d'une exonération de déclaration pour la plupart des fichiers
- diminuer les risques de sanctions éventuelles à l'encontre du responsable du traitement

Toutefois le CIL doit remplir certaines obligations :

- tenir et mettre à jour la liste des traitements exonérés de déclaration
- veiller au respect des principes énoncés dans la loi du 06 janvier 1978 modifiée par la loi du 06 août 2004 dite loi Informatique et Libertés

L'ALPI va s'engager à diffuser de l'information sur la protection des données aux collectivités.

Elle organisera des actions destinées à sensibiliser élus et agents aux prescriptions de la loi Informatique et Libertés.

Un « diagnostic CNIL » regroupant près de 70 questions sera présenté aux collectivités adhérentes. Il sera le fil conducteur pour mener les actions de sensibilisation à la protection des données.

Dans le cadre de la mutualisation, un correspondant informatique et liberté mutualisé pourra être désigné.

Extraction Landes du diagnostic AEC 2011

La démocratisation d'internet et l'intensification des usages sont bien une réalité. En effet, dans les Landes **74% des foyers** (75% Aquitaine, 76% France) possèdent un ordinateur et près de 70% sont connectés à internet. En Aquitaine, **72% de la population** est connectée à internet et le nombre de mobinautes (23%) est en constante augmentation (+10 points en un an) ce qui confirme le succès des nouveaux modes de consultation, avec bien sûr la percée du phénomène « smartphone ».

Pour se développer, tous ces nouveaux usages réclament bien sûr la meilleure connectivité possible. Le Très Haut Débit est au cœur des préoccupations des collectivités, on dénombre d'ailleurs douze projets de réseaux d'initiative publique. Quelques zones blanches devraient cependant perdurer, en cas d'impossibilité technique, elles pourront toutefois être reliées par des solutions satellitaires à des coûts abordables...

L'autre phénomène notable est bien sûr **l'explosion des usages** autour des réseaux sociaux. Bien sûr, on ne s'étonnera pas de constater que 90% des jeunes possèdent au moins un compte et s'y connectent très régulièrement. La surprise viendrait plutôt de la progression de tranches d'âges habituellement moins friandes de technologies, à savoir les 45-59 ans et les 60 ans et plus (respectivement +140 et 133% sur une période de 3 ans). Ce bilan contraste avec le monde de l'entreprise et des services publics qui ne sont pour l'instant quasiment pas présents sur ces plateformes d'échange.

Côté **tourisme**, les Organismes de Gestion de la Destination (OGD) des Landes ont tous un site internet (95% Aquitaine), mais des efforts restent encore à faire pour leur traduction : **73% des sites des OGD landais sont traduits** (58% Aquitaine).

Les hébergeurs quant à eux ont encore un peu de chemin à faire, tous ne proposent pas de **site internet (81% des campings et 77% d'hôtels du département des Landes)**. Ceux qui en proposent ne le mettent pas forcément à jour (dans les Landes, 50% des hôtels et 99% des campings ayant un site web l'ont mis à jour), ou bien ne proposent pas de traduction, ou encore de réservation en ligne (56% de campings landais, 47% des hôtels des Landes).

La **pénétration des outils numériques** dans les TPE et PME progresse ; en deux ans, l'informatisation des TPE a augmenté de 16 points (**76%**), les PME sont quant à elles informatisées à 98%. Côté web, un long chemin reste à parcourir. En effet, **25% des TPE** landaises ont un **site internet**. Ce chiffre a même connu une baisse de 5 points en deux ans à la différence des PME qui elles ont eu une augmentation de 11 points en deux ans (65%).

Du point de vue des collectivités, 2011 est un cru que l'on pourrait qualifier de prometteur, même si des progrès restent à réaliser, notamment du point de vue de la présence sur le Web : seules 29% des communes aquitaines disposent en effet à ce jour d'un site Internet.

Seules **27%¹ des communes** landaises ont un **site web**, non loin derrière la moyenne régionale qui est de 29%. Et ce malgré l'offre de service webPublic40 proposée par l'ALPI. Concernant l'intercommunalité, **80% des intercommunalités landaises** ont un site internet (55% pour l'Aquitaine).

¹ Ne sont pris en compte que les sites internet propres, à l'exclusion des sites portails.

WebPublic40 est une solution mutualisée d'hébergement, de création et de gestion de sites internet proposée par l'ALPI aux collectivités publiques des Landes.

Le service

De la conception initiale du projet web : arborescence, réalisation et intégration graphique, jusqu'à la mise en ligne du site internet, puis pendant toute sa durée de vie, l'ALPI réalise, aide, assiste, forme et informe, soutien et accompagne la collectivité.

Aide, support et accompagnement sont les mots-clés caractérisant ce service.

Des contenus

La collectivité à la maîtrise des contenus et de sa ligne éditoriale. Cependant, le déploiement de télé-services (actes d'état-civil, télépaiement...), la mise en place de contenus syndiqués grâce à nos partenaires : CCIL, CDT des Landes, l'intégration du guide des droits et démarches de la Documentation Française sont autant d'exemples de contenus proposés et installés sur les sites de nos adhérents.

Un hébergement

Enfin, webpublic40 c'est un hébergement de qualité professionnelle dans un environnement sécurisé, dans nos locaux à Mont de Marsan.

La qualité

Globalement la qualité des sites des intercommunalités landaises est plutôt satisfaisante, avec un indice de conformité de 62%² (la moyenne de conformité des sites intercommunaux réalisés par WebPublic40 est de 68%).

La qualité des sites, élaborés par l'ALPI, est reconnue par la récente enquête de l'AEC. Parmi plus d'une centaine de sites aquitains, elle positionne les sites des collectivités qui nous ont fait confiance dans le peloton de tête.

Pour les intercommunalités de moins de 8000 habitants, 4 sites réalisés par WebPublic40 font partis des 10 meilleurs (77% de conformité pour la CC du Pays de Roquefort, 75% pour celle du canton de Mugron, 74% pour la CC de la Haute lande et 65% pour la CC du Gabardan). Pour les communautés de communes de 8000 à 16000 habitants : 4 sites réalisés par l'ALPI sont classés dans le top 10 (CC du Cap de Gascogne avec 75% de conformité, CC du pays d'Orthe 74%, CC de Mimizan 69% et la CC de Montfort-en-Chalosse avec 68%).

² Selon une étude sur la qualité des sites internet des intercommunalités aquitaines réalisée dans le cadre du Diagnostic de l'Aquitaine Numérique par l'agence des initiatives numériques en Aquitaine et la société Temesis.

Enfin pour les intercommunalités de plus de 16000 habitants : 3 sites sont représentés (CA du Grand Dax avec 81%, CC du Seignanx avec 75% et la CC du Pays Tarusate avec 71% de conformité).

Après seulement 4 années d'existence, c'est aujourd'hui, une solution qui a été adoptée par près de 120 collectivités landaises.

	Communes	Communautés de communes	Divers	TOTAL
En ligne	54	11	17	82
En développement	14	3	3	20
A venir	10		6	16
TOTAL	78	14	26	118

Label Villes Internet 2012

Les fameux « arobases », remis lors de la cérémonie des labels Ville Internet 2012, ont largement récompensé notre département, qui se classe 3ème en terme de nombre de sites récompensés au niveau national, derrière le Nord et l'Ardèche...

« Ce Label (symbolisé par un panneau de 1 à 5 arobases) permet à la collectivité locale, quelle que soit sa taille, d'évaluer, de montrer et de faire reconnaître la mise en œuvre d'un Internet local citoyen à la disposition de chacun dans l'intérêt général ».

Ce sont au total 20 sites qui ont été honorés, dont 18 sont animés par la technologie WebPublic40.

Classement Webpublic40 :

- @ @ Aire-sur-l'Adour
- @ Amou
- @ Bordères-et-Lamensans
- @ Bretagne-de-Marsan
- @ Gourbera
- @ Josse
- @ Léon
- @ Linxe
- @ Luxey
- @ Mazerolles
- @ Peyrehorade
- @ Saint-Julien-en-Born
- @ Saint-Sever
- @ Saint-Vincent-de-Paul
- @ Sanguinet
- @ Sarbazan
- @ Saubion
- @ Tilh

Pour plus d'informations sur le label et les palmarès, rendez-vous sur :
<http://www.villes-internet.net/le-palmares/2012-liste-des-villes-labellisees/>

Le Syndicat mixte Agence landaise pour l'informatique (ALPI)

Plus de 500 collectivités adhérentes

Créée en 1985, l'Association landaise pour l'informatique est devenue syndicat mixte le 1er janvier 2004, permettant ainsi le regroupement des services informatiques aux collectivités. L'ALPI compte plus de 500 collectivités landaises adhérentes dont :

- 314 communes
- 25 communautés de communes dont deux communautés d'agglomération
- Des établissements publics locaux et départementaux : CCAS / CIAS / maisons de retraite / SIVOM / SIVU / SIETOM / SICTOM / ASA
- Le Conseil général des Landes
- La Chambre de Commerce et d'Industrie
- L'Office public de l'habitat, le Centre de gestion, le Centre hospitalier de Dax, l'ADACL, le SDIS, le SYDEC et le Conservatoire des Landes

Les missions de l'ALPI

L'ALPI a pour objectifs de promouvoir, de développer et de mutualiser l'outil informatique auprès des collectivités locales landaises.

A ce titre, ses missions sont multiples : maintenance du matériel informatique, support logiciel de gestion, formation professionnelle, développement d'applications, création de sites web, mise à disposition de solutions de dématérialisation, conseil, veille technologique, etc.

L'ALPI compte 30 agents et est organisée en quatre pôles qui sont sous la direction de Monsieur Renaud LAGRAVE :

- le pôle administratif ;
- le pôle formation ;
- le pôle e-administration ;
- le pôle assistance.

Président : Monsieur Henri EMMANUELLI

1er Vice-président : Monsieur Xavier FORTINON

L'action pédagogique

Dès 1985, l'ALPI s'est investie dans un autre secteur déterminant : la formation, en devenant organisme agréé par la Préfecture des Landes. A cette époque, elle s'est vue confier l'initiation à l'informatique de jeunes Travailleurs d'Utilité Collective, puis rapidement, le Conseil Général des Landes, la Préfecture des Landes et les services déconcentrés de l'Etat, le Centre National de Formation des Personnels Territoriaux, la Chambre de Métiers, et bien d'autres organismes (communes, structures intercommunales) ont fait appel au Service Formation de l'ALPI... Aujourd'hui, l'ALPI forme plus de 2500 stagiaires par an sur tout le département des Landes, ce qui représente environ 250 sessions.

La mutualisation des applications « métier » de gestion

Depuis 2004, le Service Assistance Logiciels a été intégré au sein de l'ALPI, complétant ainsi l'étendue des prestations proposées aux collectivités. La prise en charge du choix des programmes, de leur distribution, de leur déploiement, et de leur suivi, rationalise l'utilisation dans les collectivités des logiciels métiers. Ce mode de fonctionnement mutualisé permet en effet d'obtenir de meilleures conditions d'acquisition dans le cadre de marchés publics, ainsi qu'un support technique unifié plus réactif et personnalisé. Aujourd'hui l'ALPI distribue et maintient plus de 10 logiciels métiers destinés aux collectivités.

Le développement de l'E-administration

L'ALPI, en proposant une expertise sur de nombreux domaines, permet à ses adhérents de bénéficier des avantages de l'administration électronique en profitant de son expertise technologique. Elle développe l'accès à la transmission de données administratives sur support numérique dans plusieurs domaines.

L'ALPI a compris l'opportunité de se diriger vers l'administration électronique et la dématérialisation des échanges, qui sont synonymes de modernisation, de simplification et de service au citoyen. En témoignent les multiples démarches entreprises.

Dès 2003, l'ALPI et trois autres partenaires (Le Centre de Gestion des Collectivités Territoriales, L'Association des Maires des Landes, et L'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales) décident la mise en place d'un « Extranet départemental », ayant pour but de développer des outils de communication et de recherche de l'information, et de contribuer à la dématérialisation progressive d'un certain nombre de documents et d'actes administratifs. « LandesPublic » est officiellement lancé en mai 2004.

En Janvier 2005 l'ALPI y adjoint une plateforme départementale de marchés publics dématérialisés, conforme aux instructions du nouveau code.

En 2006, c'est le passage à la dématérialisation des états de paye mensuels

En 2007, mise en place d'une plate-forme de dématérialisation des actes administratifs ACTES. Elle permet une transmission dématérialisée d'informations vers les services de l'administration centrale.

L'ALPI a été homologuée tiers de télétransmission par le Ministère de l'Intérieur.

2010 est l'année de mise en place d'une plate-forme de dématérialisation de la chaîne comptable et financière

C'est en 2011 que les titres et des mandats sont dématérialisés et que la plateforme d'archivage électronique Archiland a été lancée.

2012 sera l'année de la dématérialisation des listes électorales.